

DÉLIBÉRATION Nº 2024/14

Page 1 sur 2

L'an deux-mille-vingt-guatre, le 27 mars à 20 h, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal: 20 mars 2024

	Nombre de	conseillers en exer	cice: 12
		Présents: 9	
		Votants: 11	
Votes	Pour: 11	Contre: 0	Abstention: 0

Etaient présents: M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, M. Alexandre CHASSAT, M. Alexandre CHABAUTY.

Étaient excusés: Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents:

Procurations: Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR donne procuration à M. Vincent CERISIER; M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET: SOREGIES - Nouvelle offre 100 % Poitou'Vert

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a, depuis plusieurs années souscrit auprès de SOREGIES un contrat IDEA.

Ce contrat IDEA offre une réduction liée à l'achat de l'énergie moins cher que SOREGIES. Les contrats SOREGIES IDEA vont basculer dans l'offre 100 % Poitou'Vert à compter du 1er avril 2024.

Cette offre propose l'équivalent de la consommation électrique qui est directement produite à partir d'énergies renouvelables locales. Cette énergie verte est produite, soit par les centrales dont SOREGIES a l'exploitation, soit par des installations régionales de producteurs partenaires à qui SOREGIES achète en direct l'énergie. Cela permet ainsi le soutien immédiat des énergies renouvelables du territoire.

Cette électricité renouvelable distribuée à 100 % en circuit court permet de proposer un tarif avantageux à -6 % du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kwh.

Le Maire propose de souscrire à cette offre.

AR Prefecture — 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr



DÉLIBÉRATION N° 2024/14

Page 2 sur 2

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- ACCEPTER la proposition de l'offre 100 % Poitou'Vert;
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce nouveau contrat.

Fait à ANTIGNY, le 28 mars 2024

Le Maire, Vincent LAUER

086-218600062-20240327-27032024 Reçu le 02/04/2024

AR Prefecture Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr